

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission chargée d'étudier le

Préavis 2011-2016 / N° 58

Demande de crédit de construction pour la réalisation des aménagement extérieurs du complexe scolaire du Martinet

La commission composée de :

Mesdames	Florence Fries, Présidente Mirka Lessi, Arbenita Zejna, (excusée le 09.10.14)
Messieurs	Michel Ansermoz, Giorgio Micello, François Monod et Arthur Petit, Rapporteur

s'est réunie à trois reprises les 9 et 20 octobre ainsi que le 10 novembre 2014. Mme et MM. les Municipaux Joséphine Byrne-Garelli et Denys Jaquet, ainsi que M. Le Syndic Jean-Noël Goël, nous ont honorés de leur présence lors de la première séance.

Lors des deux séances suivantes, Mme la Municipale Byrne Garelli nous a apporté des compléments d'information. Elle était accompagnée le 10.11.14 de M. Yannick Orset, délégué à l'énergie de la Commune de Rolle. La commission les remercie pour leurs arguments et éclaircissements. À cette occasion, un descriptif des aménagements extérieurs avec plan de situation a été mis à la disposition de la commission.

Situation actuelle

Les études qui ont suivi le report du permis de construire des aménagements extérieurs ont permis de présenter un projet plus conforme au budget défini dans le préavis n° 46-2013 et aux attentes des différentes parties concernées.

Dans un premier temps, les autorités cantonales voulaient imposer des surfaces plus grandes pour les sports de balle. Mais l'Etat de Vaud a finalement considéré que la piscine et surtout le magnifique terrain d'athlétisme méritaient une dérogation quant à la surface du terrain de football.

Bien que la plupart des oppositions aient été levées, il en reste toutefois quelques-unes qui concernent :

- les places de parcage le long du chemin du Rosey
- les places de parcage le long du chemin de la Prairie
- le parking longeant le sud du terrain de sport en gazon. Les opposants demandent la création d'un trottoir entre ledit parking et le terrain de sport.

Vues de la commission

La Commission s'est penchée sur les différents documents fournis et a décelé 2 points cruciaux.

1. Rehaussement des actuels terrains de Basket

En effet lors des 2 premières séances, ce point n'était pas réellement clair, tant qu'à sa réelle utilité qu'au surcoût qu'il occasionnait. Après étude des documents et grâce aux informations dispensées, la Commission a pu prendre conscience de la nécessité de cette transformation qui permet une réelle amélioration du lieu et facilite le flux des usagers, permettant également le passage de la fibre optique jusqu'au Bâtiment D ainsi que celui de véhicules lors de futures manifestations.

2. Gazon synthétique

Ce point fut plus litigieux et a engendré un réel investissement de la part de chaque membre de la commission pour recueillir suffisamment d'informations et prendre une décision à ce sujet. Après des échanges nourris, les membres de la commission n'ont pas réussi à se mettre d'accord.

La majorité de la commission (4 membres) pense qu'on ne peut pas affirmer avec clarté de la réelle plus-value d'un terrain synthétique. Plusieurs points restent finalement à l'interprétation de chacun :

- La durée de vie d'un terrain synthétique n'est que d'environ 15 ans
- La remise en état si déprédations risque de coûter très cher
- La non conformité du terrain pour des événements footballistiques
- La conformité du terrain pour des matchs hockey « Juniors » seulement
- Le surcoût lié à l'achat de machines d'entretien du terrain
- La liberté d'accès au terrain à tous, non surveillée ?
- La différence de hauteur des poils du revêtement pour du football ou du hockey

Néanmoins, les autres membres de la commission pensent qu'il est nécessaire de se doter d'un tel terrain pour la pratique du hockey sur terre afin de répondre à la demande de la société en question. L'argument est que les juniors pourront s'entraîner sur ce terrain puis continueront la pratique de ce sport à Perroy qui va construire deux terrains synthétiques prochainement. Un autre point est qu'un terrain synthétique peut être utilisé toute l'année contrairement à un terrain en gazon.

La Commission à l'unanimité émet le vœu suivant :

La Commission désire que l'on trouve une solution nettement plus esthétique pour la circulation piétonne du chemin du Martinet allant à l'Avenue Général-Guisan que la solution proposée actuellement à savoir un mur de 3.50 m.

Conclusions

La Commission à la majorité des membres présents (4 pour et 3 contre) décide d'amender le montant du crédit de Fr. 2'350'000.-, d'en déduire la somme de Fr. 320'000.- relatif au point 4 du préavis, gazon synthétique.

Ainsi faisant suite à cela et à l'unanimité les membres de la commission vous demande de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

vu le préavis 2011-2016 / N° 58 amendé de la Municipalité du 11 septembre 2014,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. octroie à la Municipalité un crédit amendé de Fr. 2'035'000.- pour la réalisation des aménagements extérieurs du complexe scolaire du Martinet
2. autorise la Municipalité à contracter un crédit amendé de Fr. 2'035'000.- à cette fin, auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses, à imputer au compte N° 5200.5030.8 « réalisation des aménagements extérieurs du complexe scolaire du Martinet »
3. Autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 15 ans.

Rolle, le 10 novembre

Au nom de la commission

La présidente

Florence Fries

Le rapporteur

Arthur Petit

Annexe : mentionnées